

L'an mil huit cent seize, le vingt <sup>cinq</sup><sub>le mois de janvier</sub>  
à dix heures du matin —  
ACTE DE MARIAGE de l'union de jacques —

~~Notet~~ et lichaud

F

jacques <sup>âgé de vingt deux ans, né à Corboulo</sup> —  
département de L'ain profession de cultivateur  
lichaud <sup>demeurant à Corboulo département</sup>  
de L'ain fils majeur de Michel

Louise lichaud cultivateur ici présent —

Notet

<sup>et de</sup> <sup>autruiette Barnard</sup>  
son épouse —

reproduction  
réservée

<sup>Et de</sup> <sup>âgée</sup>  
Louise Notet <sup>Reproduite</sup>  
de dix neuf ans, née à Corboulo —  
département de L'ain demeurant à Corboulo —  
département de L'ain fille majeure de —

Jacques Notet cultivateur ici présent —

et de Jacqueline Fétovet son épouse

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publics :  
de mariage faites à Corboulo — les dimanches

du vingt et vingt trois janvier —

Courant —



Acte de naissance de l'époux , en date du quincié fevrier mil sept  
cent vingt et un — celui de l'épouse , du trente pluviôse an Cinq  
guat'ad — le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été  
donné lecture par moi , Officier de l'état civil , aux termes de la loi.

Lesdits époux prétens ont déclaré , savoir : ledit Jacques Chichaud  
qu'il prend lad Loïsise Roret  
pour sa femme , et celle ci , qu'il prend ledit Jacques Chichaud —  
pour son mari .

En présence de Jean Chichaud —  
demeurant à Corbouy département de L'au  
profession de Cultivateur âgé de cinquante ans.

De Jean Chichaud demeurant  
à Corbouy profession

de Cultivateur âgé de vingt un ans.

De Olivierie Bertrand demeurant  
à Corbouy profession

de Cultivateur âgé de vingt un ans.

Et de François Jourdan demeurant  
à Corbouy profession

de Cultivateur âgé de vingt trois ans.

Après quoi moi , Joseph Riguet adjoint du Maire  
de Corbouy faisant les fonctions d'Officier de  
l'état civil , ai prononcé , au nom de la loi , que lesdits époux sont  
unis en mariage ; de tout quoi j'ai à l'instant dressé le présent acte  
dont j'ai fait lecture aux parties. Elles l'ont signé avec moi ittelavé,

en quinze —

# Transcription de l'acte de Mariage de Jacques Michaud avec Louise Roset

Commune de Corbonod, Canton de Seyssel, Département de l'Ain.

Acte de mariage en date du 25 janvier 1816.

L'an mil-huit-cent-seize, et le vingt-cinq du mois de janvier, à dix heures du matin,

Acte de mariage :

- de **Jacques Michaud**, âgé de vingt-deux ans, né à **Corbonod**, département de l'Ain, profession de cultivateur, demeurant Corbonod, département de l'Ain, fils majeur de **Michel Michaud**, cultivateur ici présent et de **Antoinette Bernard** son épouse,
- et de **Louise Roset**, âgée de dix-neuf ans née à **Corbonod**, département de l'Ain, demeurant Corbonod, département de l'Ain, fille mineure [à l'époque, la majorité était à 21 ans] de **Jacques Roset**, cultivateur ici présent et de **Jacqueline Fertoret** son épouse

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications de mariages faites à Corbonod les dimanches quatorze et vingt-un janvier courant.

L'acte de **naissance de l'époux**, en date du **quinze février mil-sept-cent-nonante-quatre** [1794], celui de **l'épouse du trente pluviôse an V** [18 février 1797], le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier de l'état-civil aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré, savoir ledit Jacques Michaud qu'il prend ladite Louise Roset pour sa femme et celle-ci prend ledit Jacques Michaud pour son mari.

En présence de

- De Jean Ginod, demeurant à Corbonod, département de l'Ain, profession de cultivateur âgé de cinquante ans.
- De Jean Michaud, demeurant à Corbonod, département de l'Ain, profession de cultivateur âgé de vingt-un ans.
- De Maurice Bertrand, demeurant à Corbonod, département de l'Ain, profession de cultivateur âgé de vingt-un ans.
- Et de François Jourdan, demeurant à Corbonod, département de l'Ain, profession de cultivateur âgé de vingt-trois ans.

Après quoi moi, Joseph Giguet, adjoint du maire de Corbonod, faisant les fonctions d'Officier de l'état-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdits époux sont unis en mariage ; de tout quoi, j'ai à l'instant dressé le présent acte dont j'ai fait lecture aux parties. Elles n'ont signé avec moi, illettrées enquises.

Signé J. Giguet